



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effectifs de police dans le Pas-de-Calais

Question écrite n° 45172

Texte de la question

Mme Myriane Houplain appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les effectifs de police dans le département du Pas-de-Calais. À l'heure où les actes de délinquance et de criminalité se multiplient, de fortes disparités existent selon les territoires quant aux effectifs de la police nationale en poste dans le Pas-de-Calais. Si les effectifs - constitués de 165 policiers - semblent suffisants dans l'Arrageois, de nombreux besoins persistent sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR). Ces besoins ont trait notamment à la couverture policière de nuit. Bien que 22 policiers supplémentaires aient été affectés aux commissariats des communes de Bruay-la-Buissière, Marles-les-Mines et Auchel, ces nouveaux effectifs ne seront probablement pas suffisants pour juguler efficacement la délinquance locale, les polices municipales - en raison de leurs prérogatives limitées - ne pouvant combler ces manques. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux précis de la situation ainsi que de lui confirmer la poursuite du déploiement d'effectifs supplémentaires de police nationale dans le département du Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [Mme Myriane Houplain](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45172

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2022](#), page 2185

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)